

Permis de chasse

		Saison 2012-2013	
		Résidents	Non-résidents
		(Taxes incluses)	
Caribou (note 2)		64,70 \$	354,26 \$ (note 3)
Cerf de Virginie (sauf l'île d'Anticosti)		52,24 \$	280,02 \$
Cerf de Virginie sans bois (tirage au sort) (note 4)		52,24 \$	Permis réservé aux résidents
Cerf de Virginie sans bois premier abattage (tirage au sort) (note 4)		21,21 \$ (note 5)	Permis réservé aux résidents
Cerf de Virginie zone 20 (île d'Anticosti)		66,28 \$	358,53 \$
Cerf de Virginie sans bois zone 20 (île d'Anticosti)		34,73 \$	185,62 \$
Dindon sauvage (note 6)		32,62 \$	Permis réservé aux résidents
Orignal		58,35 \$	363,82 \$
Orignal , correction de zone (note 7)		8,49 \$	8,49 \$
Orignal (femelle adulte, tirage au sort) (note 4)		58,35 \$	Permis réservé aux résidents
Ours noir		50,63 \$	156,46 \$
Petit gibier	arme à feu, arbalète, arc et collet	18,83 \$	Permis réservé aux résidents
	arme à feu, arbalète et arc (sans collet)	Permis réservé aux non-résidents	89,62 \$
Certains petits gibiers à l'aide d'un oiseau de proie (note 8)		16,56 \$	87,35 \$
Lièvres et lapin à queue blanche (collet)		19,61 \$	Permis réservé aux résidents
Grenouilles		19,61 \$	Permis réservé aux résidents
Coût pour l'enregistrement d'un gros gibier ou d'un dindon sauvage		6,25 \$	6,25 \$

Notes :

1. Ces tarifs incluent la contribution versée à la Fondation de la faune du Québec, à l'exception du permis de chasse à l'original dans une nouvelle zone, du permis de chasse au cerf de Virginie sans bois 1^{er} abattage et du permis de chasse à certains petits gibiers à l'aide d'un oiseau de proie.
2. Il existe différents permis de chasse au caribou selon la période et la zone fréquentée.
3. Il existe un permis pour non-résident canadien au montant de 144,26 \$.
4. Un montant est exigé pour participer à un **tirage au sort**.
5. Ce permis n'est valide que si son titulaire détient aussi le permis régulier correspondant.
6. Ce permis peut être acquis seulement par le titulaire d'une attestation qui confirme qu'il a suivi le cours sur la chasse au dindon sauvage.
7. Ce permis peut être obtenu seulement lorsqu'une erreur s'est produite lors de l'inscription de la zone au moment de l'achat du permis de chasse à l'original.
8. Ce permis s'obtient auprès d'une direction régionale de l'aménagement de la faune du Ministère. Ce permis n'est valide que si son titulaire détient aussi un permis de fauconnier ou d'apprenti-fauconnier, ou si le chasseur est accompagné du titulaire d'un permis de fauconnier.

Permis de piégeage

	Saison 2012-2013
	(Non taxables)
Permis de piégeage professionnel résident (<u>note 9</u>)	19, 27 \$
Permis de piégeage professionnel pour non-résident (<u>note 9</u>)	312,39 \$

9. Ces tarifs incluent la contribution versée à la Fondation de la faune du Québec.

Permis de pêche

	Saison 2012-2013	
	Résidents	Non-résidents
	(Taxes incluses)	
Pêche sportive (sauf saumon atlantique)		
• moins de 65 ans	20,41 \$	65,77 \$
• 65 ans et plus	16,18 \$	Permis réservé aux résidents
• 7 jours consécutifs	Permis réservé aux non-résidents	44,02 \$
• 3 jours consécutifs	11,68 \$	28,64 \$
• 1 jour	Permis réservé aux non-résidents	12,99 \$
• remise à l'eau obligatoire (note 10)	11,68 \$	28,64 \$
Pêche sportive du saumon atlantique		
• annuel	45,61 \$	146,39 \$
• 1 jour	19,89 \$	38,99 \$
• remise à l'eau obligatoire	19,89 \$	38,99 \$
Pêche à la lotte au lac Saint-Jean	20,41 \$	65,77 \$

10. Permis valable seulement lorsque le détenteur utilise les services d'une pourvoirie.